



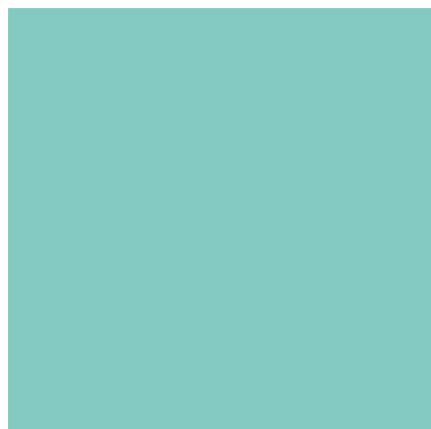
Commune de  
DAMMARTIN-EN-GOËLE

# Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

RT2 // Partage du diagnostic

*Etat initial de l'environnement & analyse urbaine*

15 Octobre 2021



# + Objectifs de la réunion



Echanger sur l'analyse du territoire communal et partager nos connaissances



Etablir une vision partagée et prioriser les attentes municipales vis-à-vis du PLU

Les sources :

Données INSEE (2018), données communales, documents supra-communales, Open Data (Géoportail, Google, sitadel, IAU...), relevés de terrain



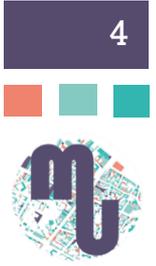


# + Documents supra-communaux

Partage du diagnostic

# + Un document de référence qui va encadrer le PLU

Le SCOT Roissy Pays de France (Approuvé le 19/12/2019)



- La commune est un pôle de centralité pour le territoire du SCOT avec ses voisines Othis, Longperrier et Saint-Mard.
  - Objectif du SCOT : « (...) en faire de véritables pôles urbains mixtes et d'affirmer leur rôle de polarisation du développement au sein de l'agglomération dans leur aire d'influence respective, en renforçant l'accueil de logements, d'emplois, de commerces et de services, et en particulier de services publics de proximité. »



# Etat Initial de l'Environnement & Analyse urbaine

Partage du diagnostic



# Relief & Hydrographie

Etat initial de l'environnement



# + Une topographie marquée



Le territoire s'inscrit dans une série de monts « Les monts de la Goële » qui font la transition entre la plaine au Sud de France et le plateau du Valois au Nord

Point le plus haut : 183m au centre du territoire au niveau du château

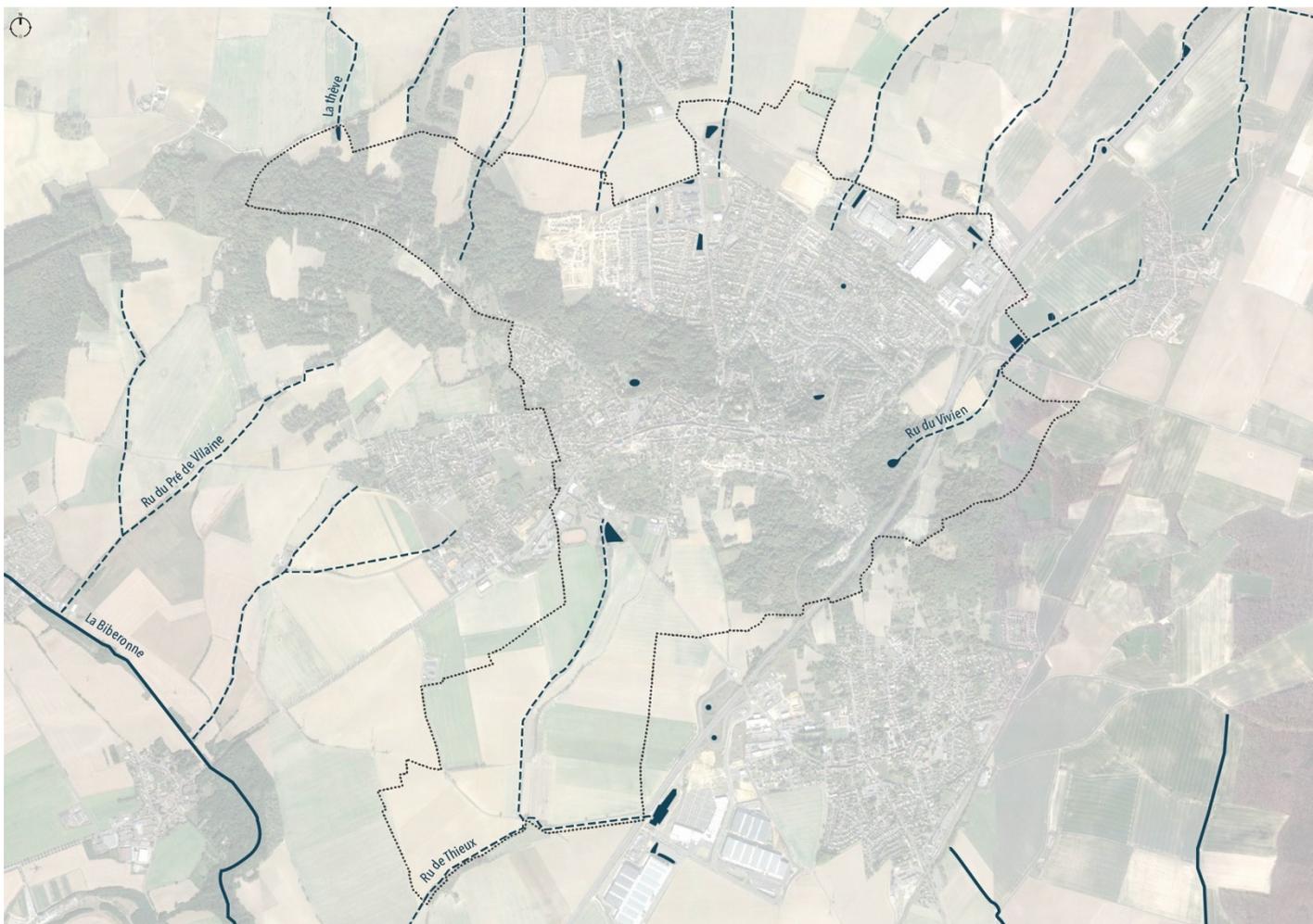
Le bourg s'est installé sur la crête et domine les alentours

Des dénivelés parfois importants qui occasionnent des « cassures » dans la continuité bâtie

Présence de quelques talwegs qui entaillent faiblement le relief



# Une hydrographie discrète



Hydrographie  
— Cours d'eau permanent  
- - - Cours d'eau temporaire  
● Mare et bassin

Plusieurs cours d'eau sont présents en bordure du territoire :

- La Thève, le Ru de Thieux et le Ru du Vivien prennent leurs sources sur la commune
- Plusieurs fossés prennent également leurs sources sur la commune

La plupart ont des écoulements faibles voire intermittents

Plusieurs mares et bassins jalonnent également le territoire

D'une manière générale, le réseau hydrographique reste très discret et peu visible dans le paysage

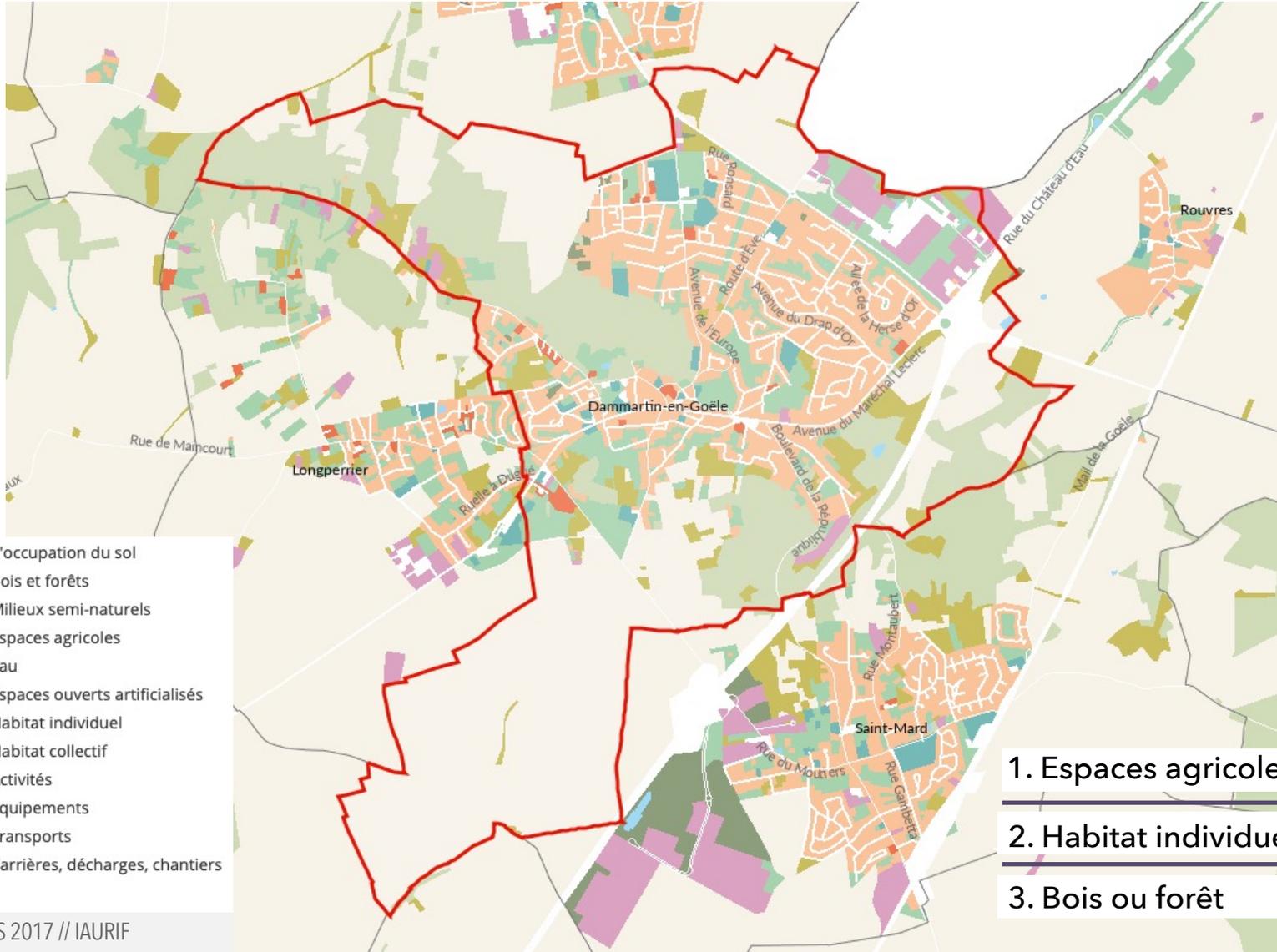


# Occupation du sol & Consommation foncière

Etat initial de l'environnement



# + Occupation du sol 2017



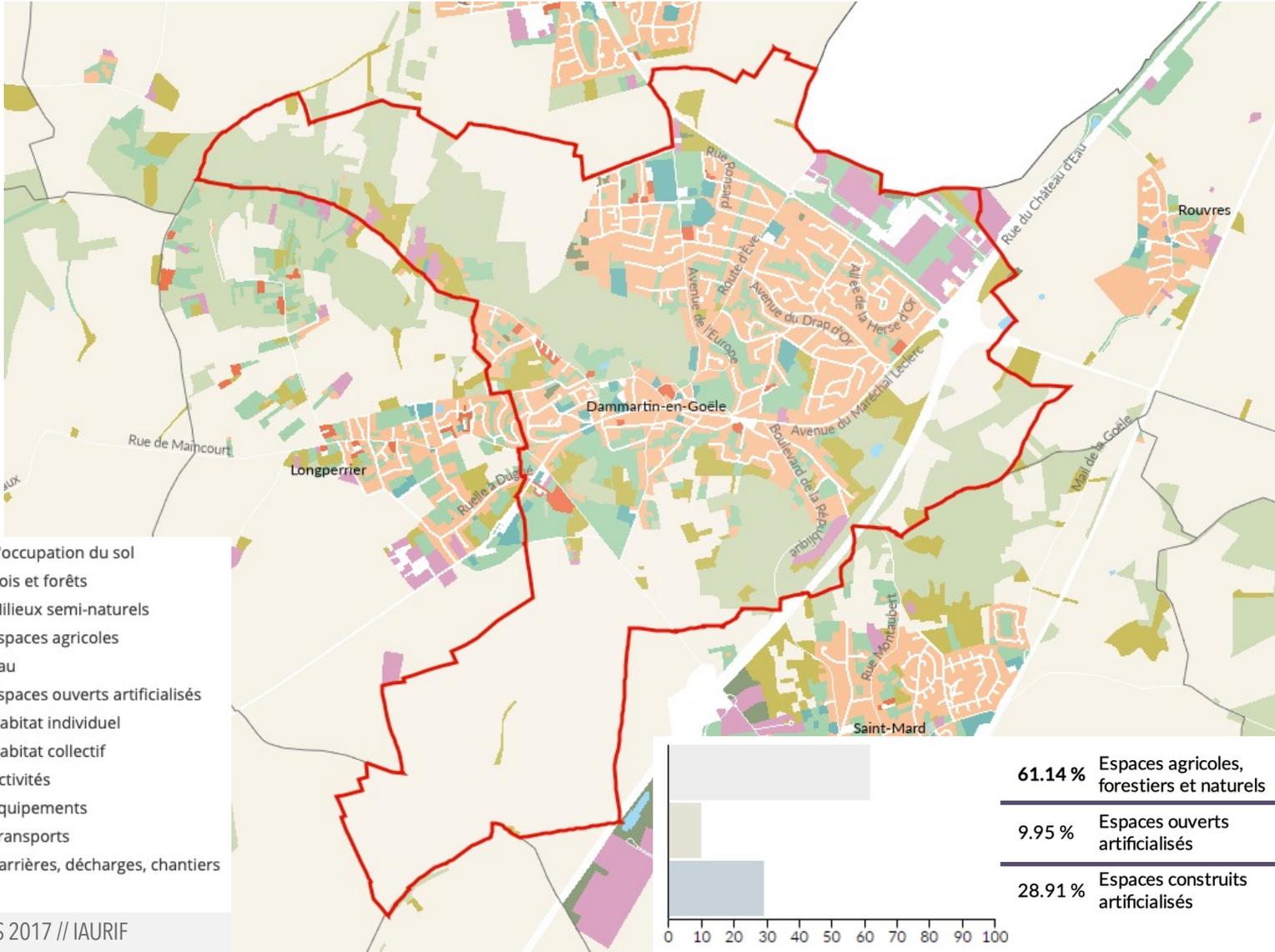
- Type d'occupation du sol
- Bois et forêts
  - Milieux semi-naturels
  - Espaces agricoles
  - Eau
  - Espaces ouverts artificialisés
  - Habitat individuel
  - Habitat collectif
  - Activités
  - Equipements
  - Transports
  - Carrières, décharges, chantiers

Types d'occupation du sol majoritaires

1. Espaces agricoles	37%
2. Habitat individuel	21%
3. Bois ou forêt	18%



# + Occupation du sol 2017



# + L'occupation du sol 2021



9,2 ha  
supplémentaires  
consommés en  
extension entre  
2017 et 2021



# + La consommation foncière et les dispositions du SCoT

- Dispositions du SCOT (2019) relatives aux extensions urbaines
  - Extensions cartographiées = **40 ha**
  - Extensions non cartographiées (5% de l'espace urbanisé de la commune en 2013) = **7,7 ha**
  - Soit un total de **47,7ha**
    - **-9,2 ha consommés entre 2019 et 2021**
    - **-9 ha en cours d'urbanisation dans la ZAC**
    - **29,5ha resteraient disponibles à horizon 2030**
- **MAIS ATTENTION A LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI « CLIMAT ET RESILIENCE » DU 22 AOÛT 2021**





# Milieux naturels & Corridors écologiques

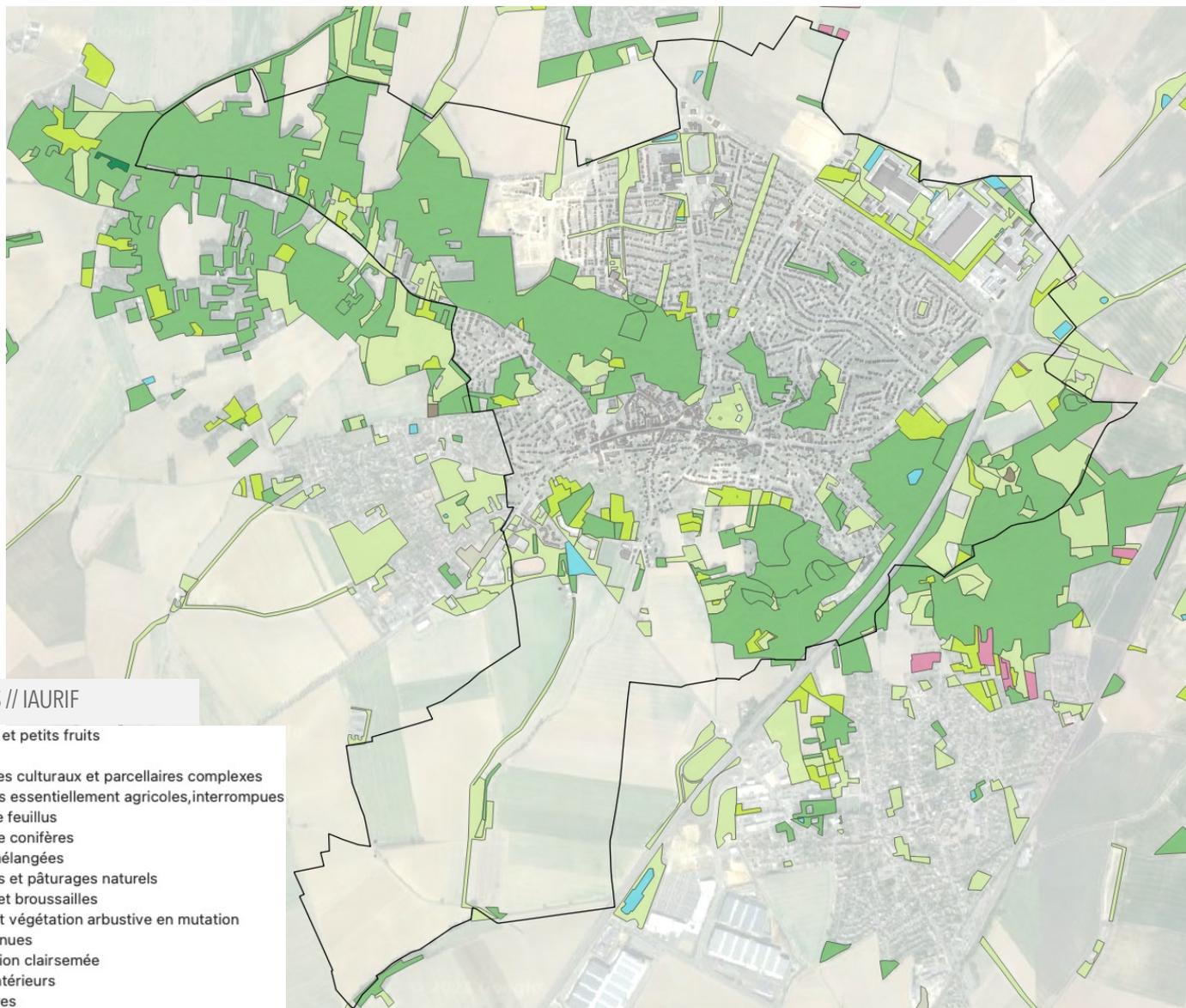
Etat initial de l'environnement

- **Aucun zonage du patrimoine naturel sur le territoire communal**
- **A proximité :**
  - *Site Natura 2000 dir. Oiseaux (Zone de Protection spéciale) « Forêt picardes : massifs des trois forêts et bois du Roi » à 4 km.*
  - *ZICO « Massif des trois Forêt et Bois du Roi » à 3,4 km au nord.*
  - *ZNIEFF de type 2 « Massif forestier de Chantilly-Ermenonville » à 1,9 km.*
  - *ZNIEFF de type 2 « Bois de Saint Laurent »*
  - *ZNIEFF de type 1 « Forêt de Montgé-en-Goële » à 1,7 km.*
  - *ZNIEFF de Type 1 « Massif forestier de Chantilly / Ermenonville »*
  - *Le Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France à 1,7 km.*





# Trame verte



Les milieux naturels sont principalement des boisements de feuillus

---

Installés sur les coteaux du Mont, ils suivent l'axe Nord-ouest / Sud-est de la ligne de crête

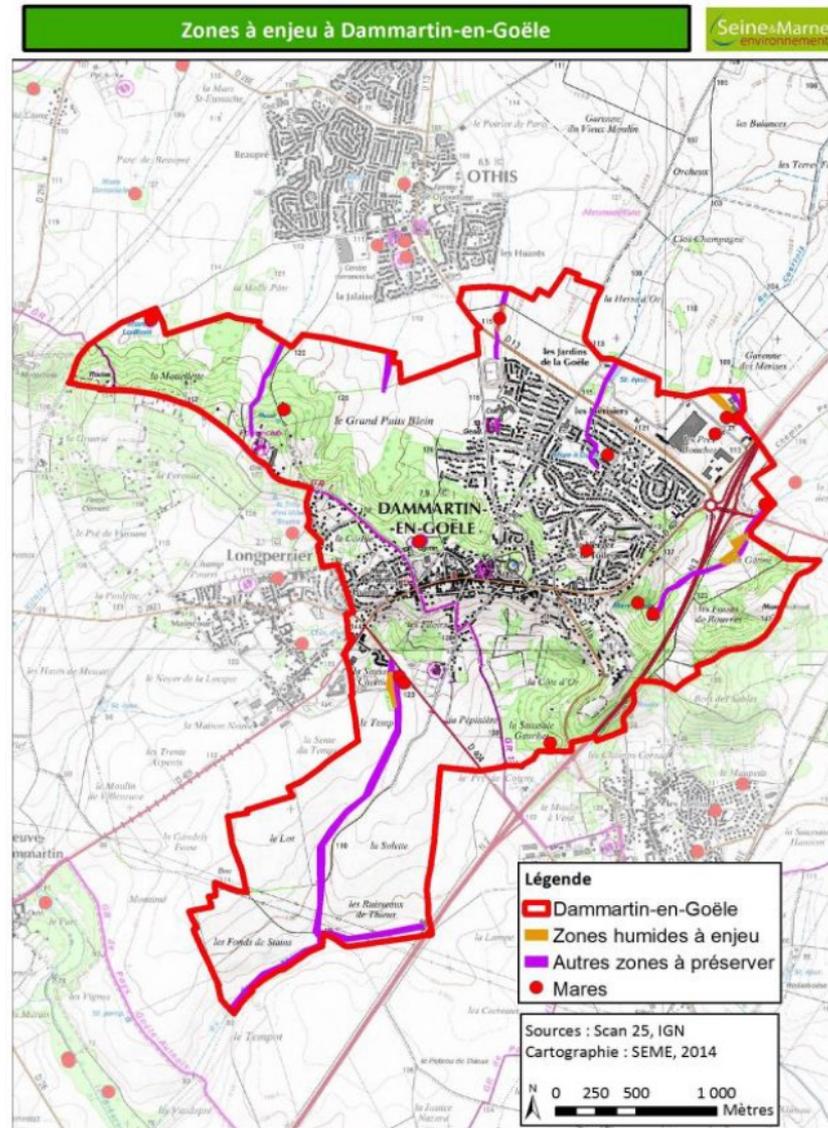
---

Une continuité interrompue par la présence du tissu urbain

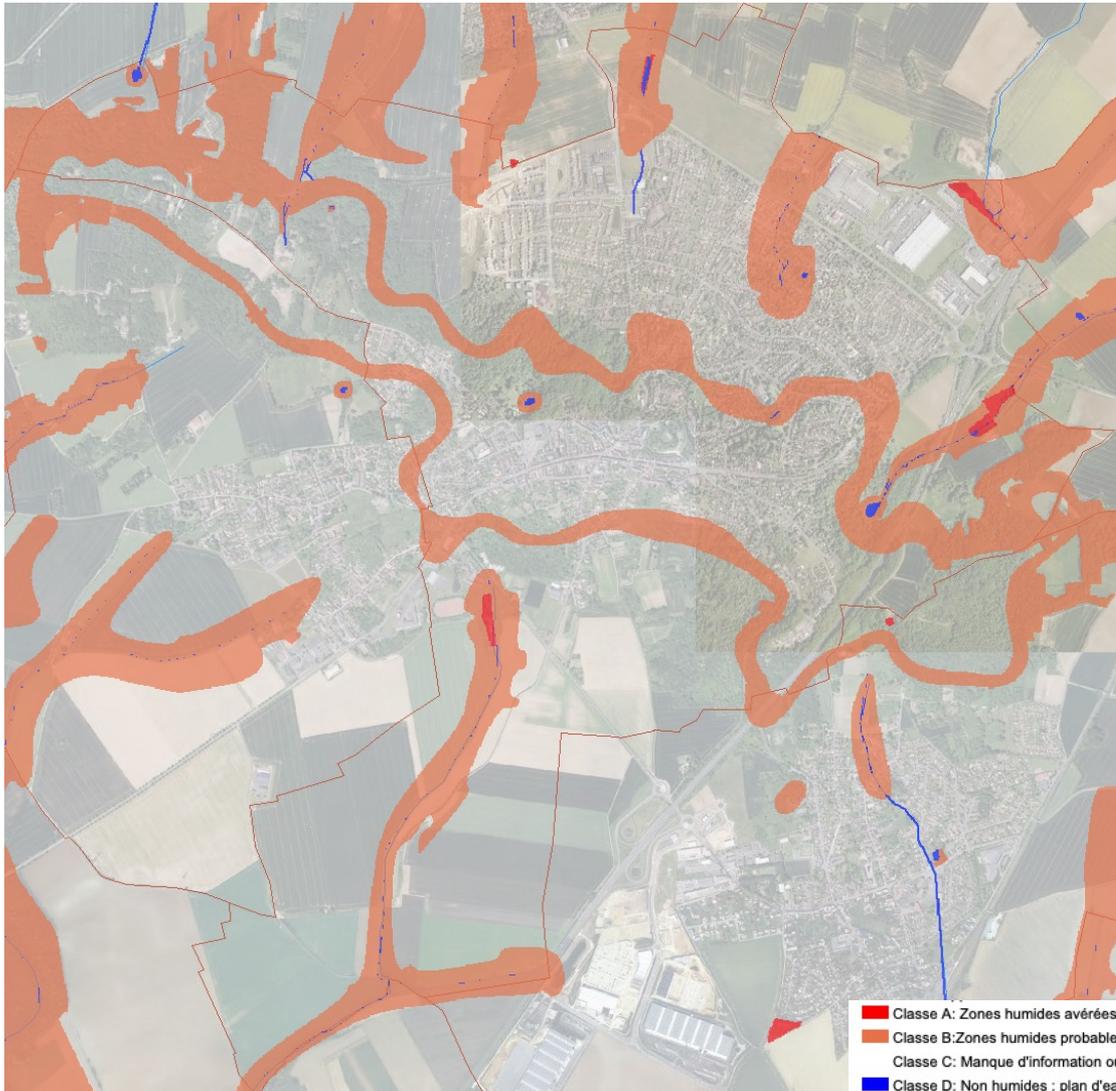
---

On note aussi la présence importante de prairie et végétation arbustive, en particulier au sein des espaces urbains et aux abords immédiats

# + Trame bleue // Cours d'eau et mares

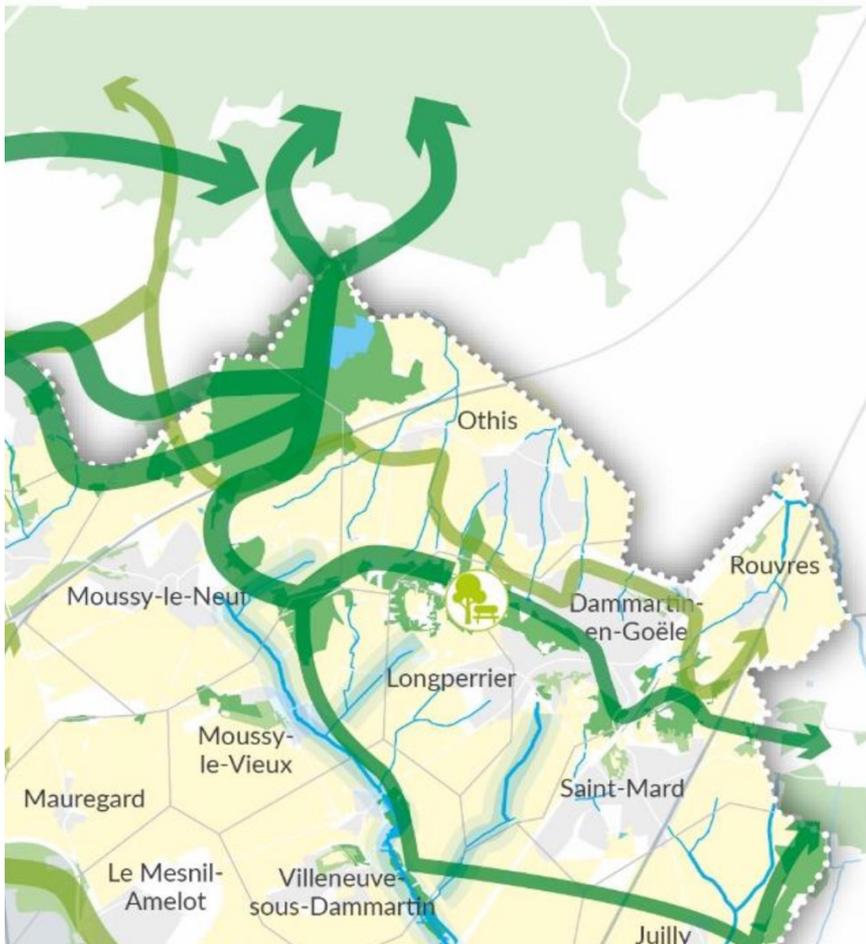


# + Trame bleue // Les zones humides



# + Trame verte et bleue

## Les dispositions du SCOT



SCOT Roissy - Pays de France  
DOO - SCOT approuvé  
par le conseil communautaire du 19/12/2019

### TRAME VERTE ET BLEUE

Préserver et recréer un maillage écologique

-  Bois et forêt
-  Espace herbacé
-  Continuité boisée
-  Continuité herbacée
-  Zone humide
-  Trame bleue notamment par la renaturation des berges, réouverture des cours d'eau et la préservation des fonds de vallons humides
-  Réseau hydrographique



# + Trame verte et bleue

## Appliquée au territoire communal



### LEGENDE

#### Trame verte et bleue

-  Corridor boisé
-  Corridor herbacé
-  Trame bleue
-  Zones humides avérées

#### Milieus naturels

-  Prairie
-  Forêt de feuillus
-  Végétation arbustive
-  Vergers

#### Hydrographie

-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau temporaire
-  Mare et bassin



# Analyse du paysage

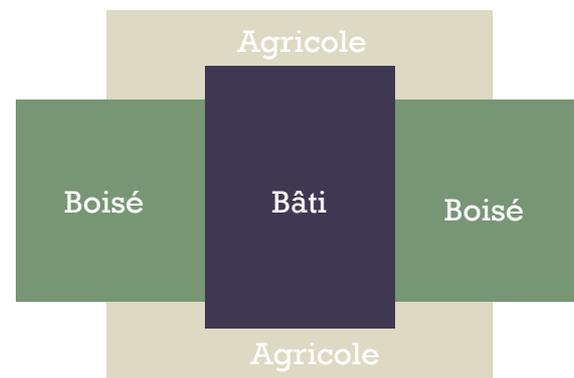
Etat initial de l'environnement

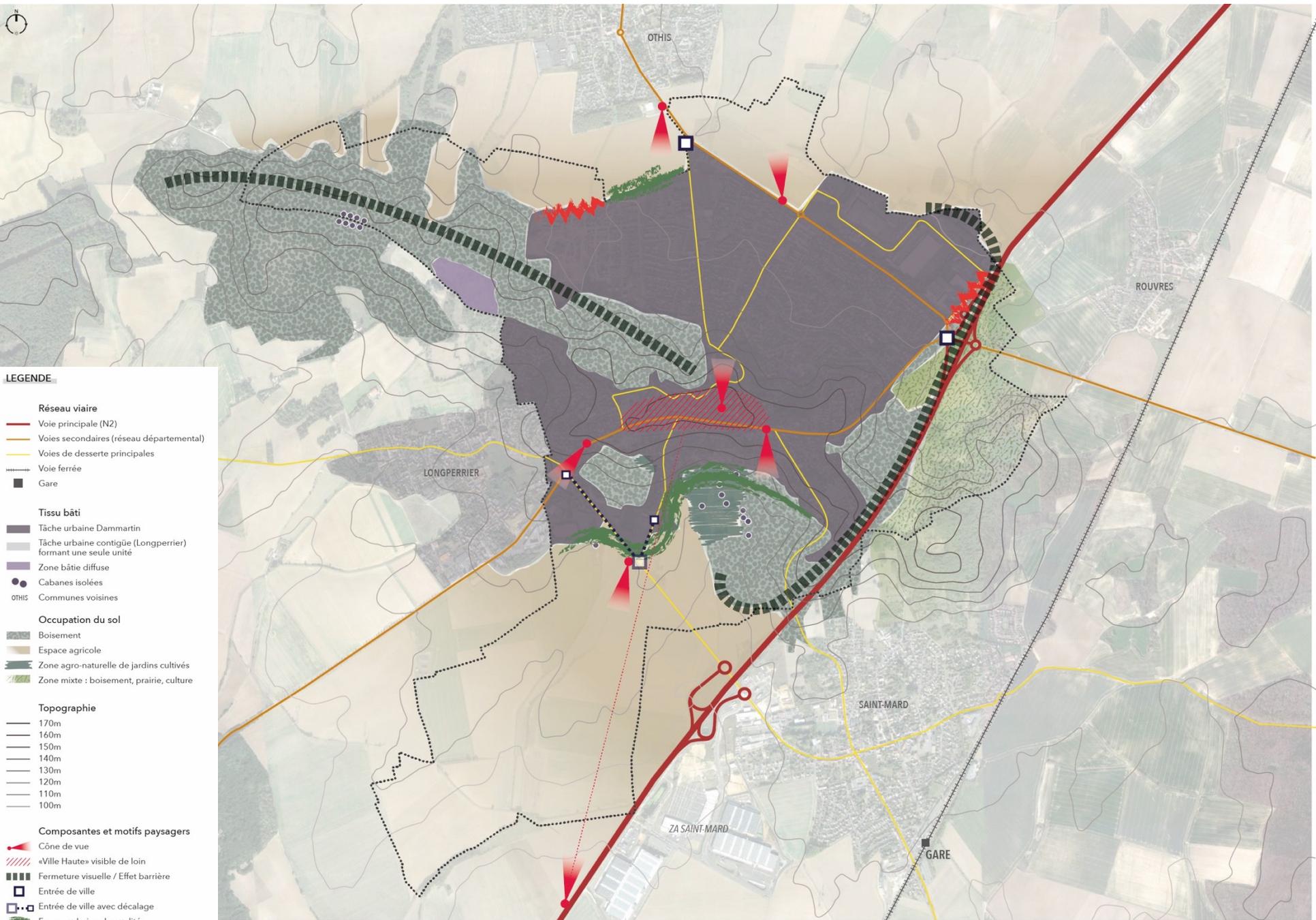




# Trois grands type de paysage se partagent le territoire

- Agricole : au Nord et au Sud, des espaces ouverts qui offrent de larges vues
- Boisé : paysage fermé et intime qui occupent les coteaux en particulier à l'Ouest de la commune
- Bâti : le tissu urbain occupe une part importante du paysage, depuis la crête en descendant sur les coteaux Nord et Sud jusqu'à la plaine





- LEGENDE**
- Réseau viarie**
- Voie principale (N2)
  - Voies secondaires (réseau départemental)
  - Voies de desserte principales
  - Voie ferrée
  - Gare
- Tissu bâti**
- Tâche urbaine Dammartin
  - Tâche urbaine contiguë (Longperrier) formant une seule unité
  - Zone bâtie diffuse
  - Cabanes isolées
  - Communes voisines
- Occupation du sol**
- Boisement
  - Espace agricole
  - Zone agro-naturelle de jardins cultivés
  - Zone mixte : boisement, prairie, culture
- Topographie**
- 170m
  - 160m
  - 150m
  - 140m
  - 130m
  - 120m
  - 110m
  - 100m
- Composantes et motifs paysagers**
- Cône de vue
  - «Ville Hautes» visible de loin
  - Fermeture visuelle / Effet barrière
  - Entrée de ville
  - Entrée de ville avec décalage
  - Frange urbaine de qualité
  - Frange urbaine manquant de traitement



Vue depuis le bourg



Des vues qui se concentrent au Nord et au Sud depuis les espaces agricoles ouverts

---

Au Sud, belle perspective sur le village depuis la RN2 et une frange paysagère de qualité

---

De beaux points de vue sur la plaine de France depuis le village

---

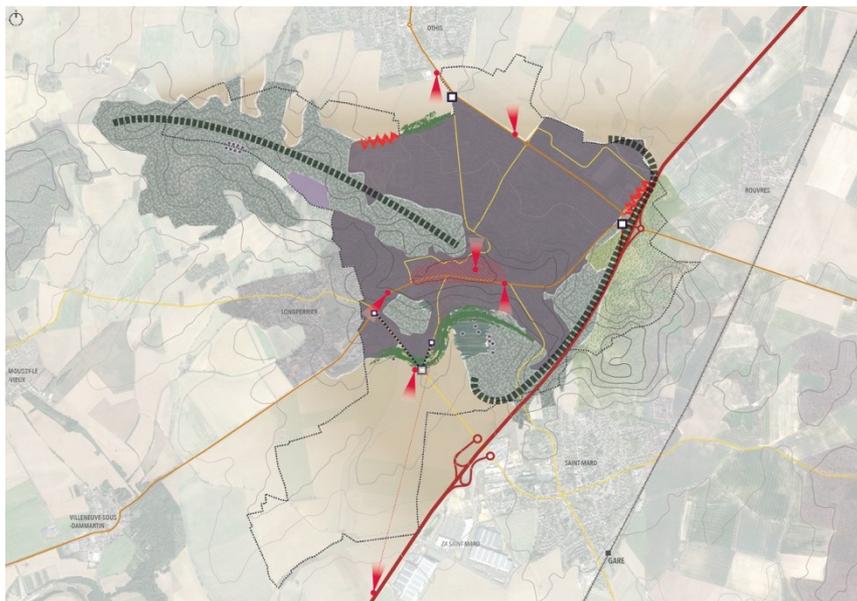
Le reste du territoire est fermé par les massifs boisés



Vue depuis la RN2 en venant du Sud



Vue depuis la RN2 en venant du Nord



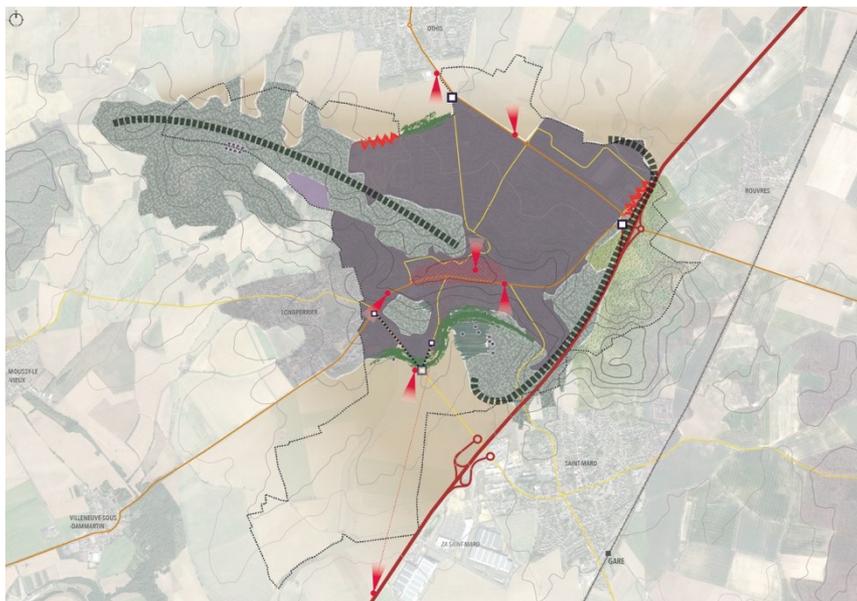
Des franges  
urbaines qui  
manquent  
encore parfois  
de traitement

---



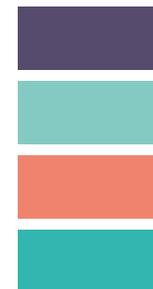
Vue depuis l'avenue de l'Europe





## Les coteaux boisés : un paysage habité et maltraité

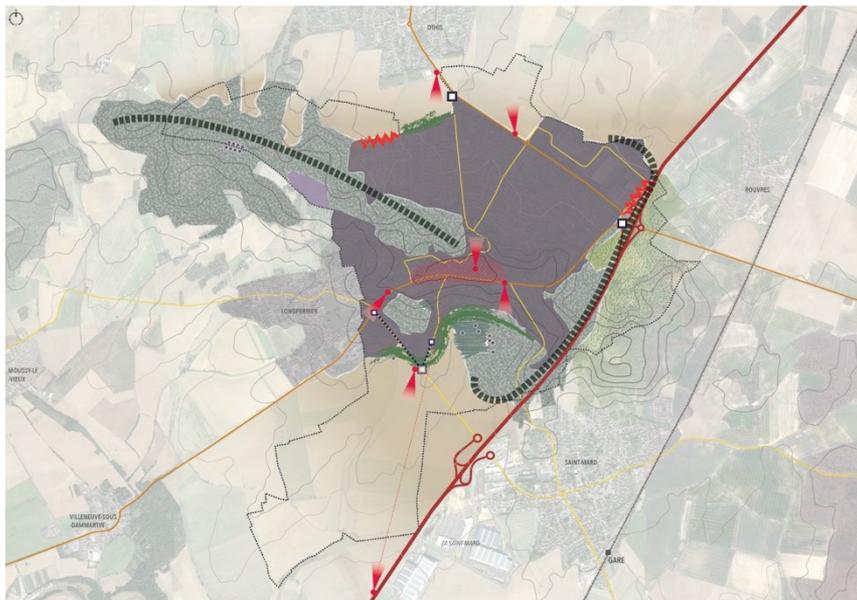
—  
Un paysage qui pénètre dans le bourg et lui donne une ambiance végétale forte prolongée par le parc de la Corbie et les plantations aux abords du cimetière



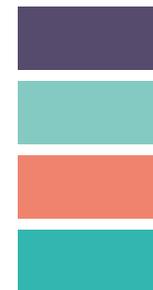
Cabanes et décharge sauvage dans les espaces boisés à l'Ouest



Sentier forestier chemin du petit puits



Au Sud, en frange du bourg et des coteaux boisés, un paysage agro-naturels de jardins cultivés... et habités



Cabane de jardin en frange Sud



Jardin cultivé // Ruelle des filoirs



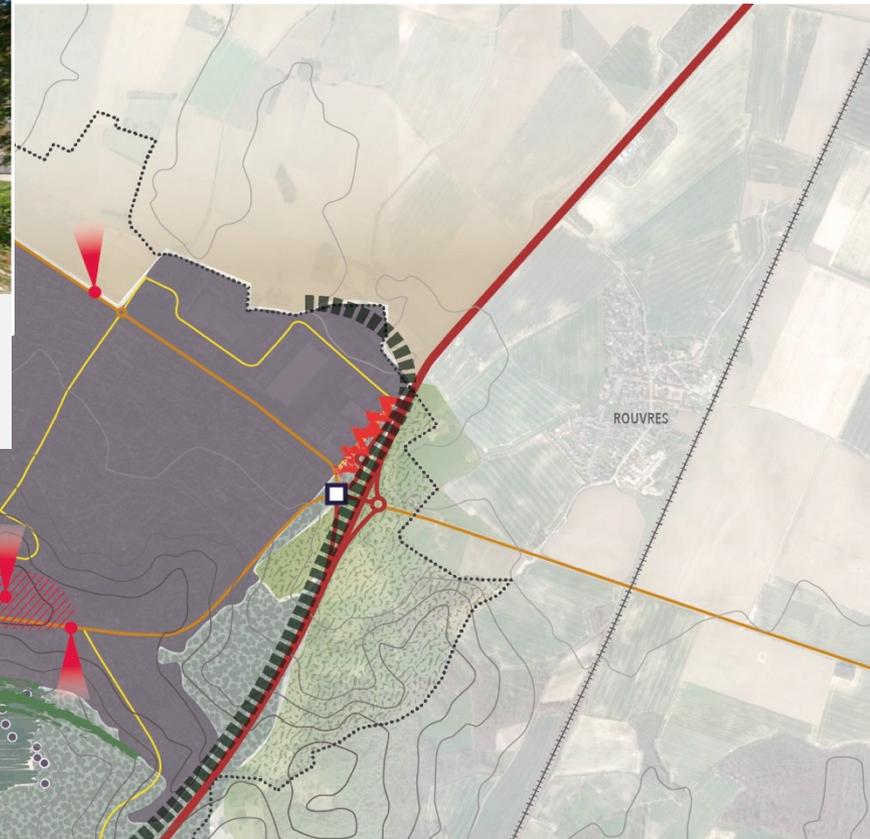
# Les entrées de ville

Etat initial de l'environnement





RD404 // La vue sur le centre de secours et les premières constructions finissent par marquer l'entrée dans la zone urbaine. La limite Dammartin - Longperrier est invisible dans le paysage urbain en dehors du panneau d'entrée d'agglomération



RD404 // une perception tardive de l'espace urbain et la présence d'équipements peu structurants (stade, terrain gens du voyage) qui brouillent la lecture de l'espace



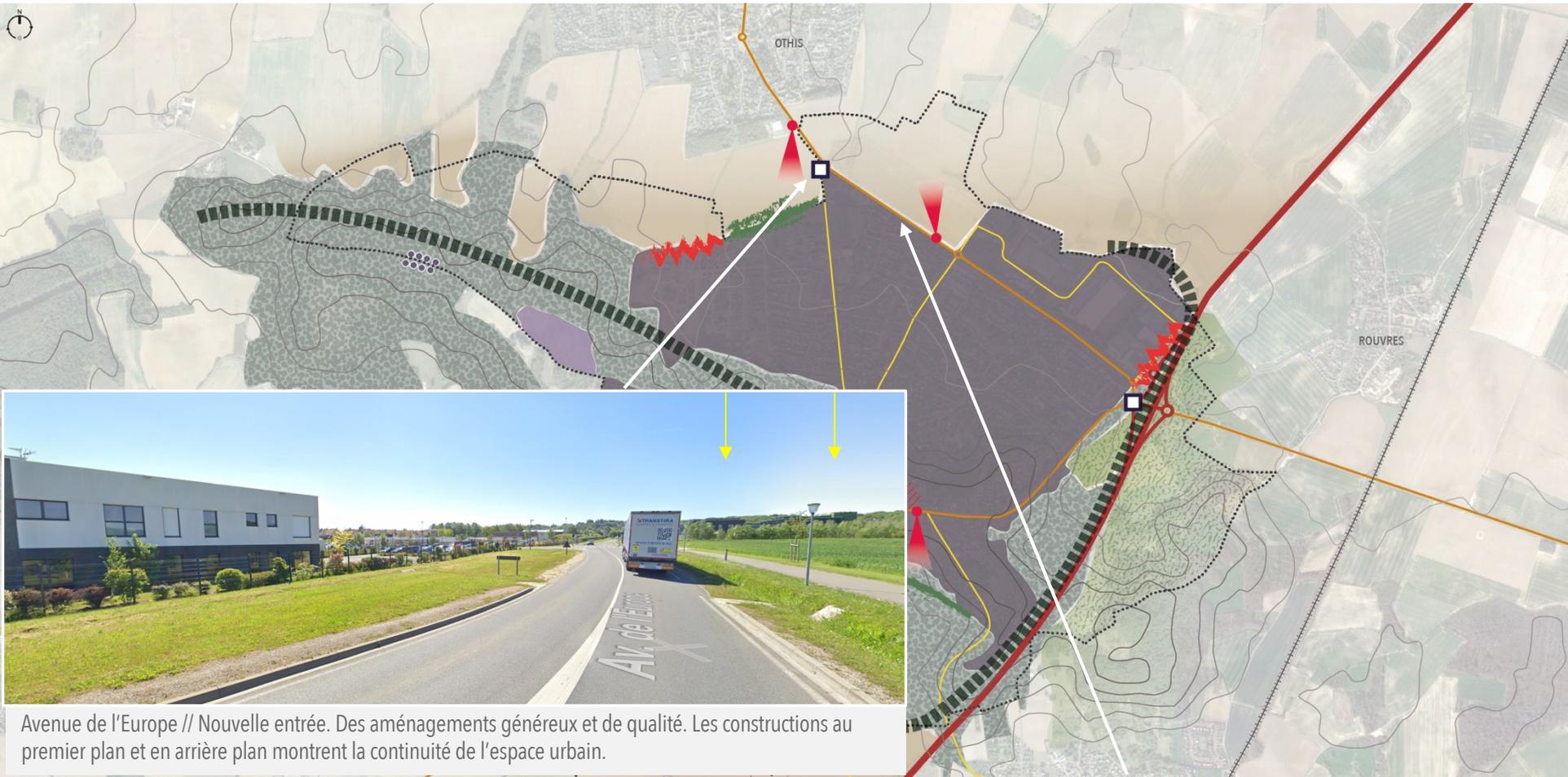
Rue de la libération // La collégiale en arrière plan donne une vraie perspective et un caractère à l'entrée



N2/D13 // Manque de traitement qualitatif de la ZA qui donne une image peu attractive de l'espace en plus de la lecture difficile de l'accès et de l'enchevêtrement de voies dans ce secteur



D401/Avenue Gal de Gaulle // Entrée relativement longue marquée par une dualité de paysage



Avenue de l'Europe // Nouvelle entrée. Des aménagements généreux et de qualité. Les constructions au premier plan et en arrière plan montrent la continuité de l'espace urbain.



La D13 un paysage champêtre sur la majorité du linéaire. A l'approche de l'avenue de l'Europe, l'espace se dégage sur les constructions d'activités aux abords pas toujours bien traités.



D41b/ Boulevard de la Gare // Entrée intimiste, où l'espace urbain reste longtemps masqué par le massif boisé



# Analyse urbaine

Etat initial de l'environnement



Un centre bourg  
relativement  
concentré et  
dense

Puis des  
extensions  
résidentielles de  
différentes  
époques se sont  
étendues sur les  
coteaux

Des entités  
différentes qui  
semblent, de  
prime abord,  
fonctionner  
presque de  
façon  
indépendante



#### LEGENDE

##### Entités bâties

- Centre bourg ancien mixte
- Extension résidentielle
- Secteurs d'équipements publics
- Equipements publics isolés
- Espaces verts publics
- Zone d'activités économiques
- Quartiers

## Le centre bourg

---



## Sur les hauteurs autour de la rue du Général de Gaulle

---

Un tissu urbain dense et mixte : commerces, services, habitations, équipements

---

Un front bâti continu à l'alignement caractéristique des tissus anciens

---



Rue G. De Gaulle



Rue G. De Gaulle

Un tissu bâti qui a eu un certain cachet mais qui tend se dégrader notamment sur la rue du G. de Gaulle

---

Des constructions contemporaines viennent peu à peu remplacer le tissu ancien avec plus ou moins de réussite



Rue G. De Gaulle



Rue Ganneval

## Le centre bourg

---

Des places publiques de taille modeste et aux qualités variées souvent utilisées pour le stationnement.

---

Une circulation pas toujours facilitée par les rues étroites, la plupart du temps en sens unique

---

Des poches de stationnement aux abords du bourg permettent un accès aisé bien qu'elles semblent saturées et manquent d'aménagement

---

En frange Nord, le bourg est bordé d'espaces verts notamment l'esplanade du château qui aèrent l'espace et amènent une ambiance végétale dans une centralité très minérale



Parking esplanade du château



Escalier rue du Jeu d'Arc



Esplanade du château



Place Jean Pathus-Labour

## Patrimoine bâti

---

2 monuments historiques :

- Eglise Notre-Dame (la Collégiale), époque de construction 13ème et 15ème siècle (classement par arrêté du 27 mai 1939)
  - Eglise Saint-Jean-Baptiste, le portail est protégé (inscription par arrêté du 16 mars 1926)
- 

S'ajoute à cela un petit patrimoine riche et varié



Eglise Saint-Jean Baptiste



Eglise Notre-Dame



Puits



Ancien hospice



Maison



Ancien bâtiment centre de secours



Entrée Parc de la Corbe

## Les extensions résidentielles

---

Des extensions linéaires au gré des opportunités foncières.  
Surtout dans la continuité du bourg et en frange Sud.  
Moins structurées et plus diversifiées.  
Présence de « dents creuses »

---

Des extensions sous forme d'opération d'ensemble  
Principalement au Nord du bourg, les opérations se sont succédées et accolées les unes aux autres.  
Un tissu et un modèle d'habitation standardisés,  
ponctués d'équipements scolaires et parfois d'espaces verts publics.

---

D'une manière générale la lecture urbaine est très difficile dans ces espaces.



## Quest

---



Nouveaux pavillons chemin des corbeaux où subsistent quelques jardins ouvriers



Végétation prédominante avenue Saint-Ladre



Collectifs avenue de Saint Ladre



Mur ancien en mauvais état avenue Saint Ladre

# Sud



Pavillons anciens impasse du Gué Douy



Pavillons neufs impasse du Gué Douy



Maisons avec activités en bordure du bourg



Tissu mixte rue de la libération

## Nord



Constructions contemporaines avenue Olympe de Gougès

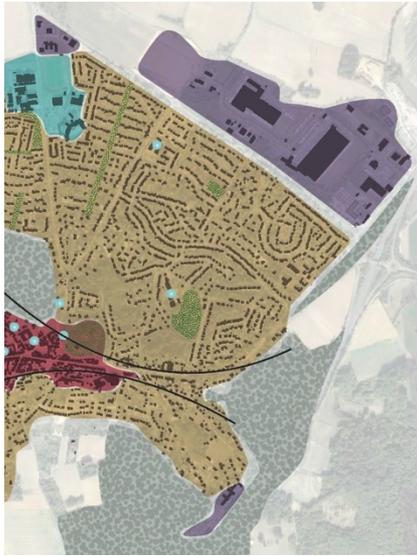


Pavillons route d'Ève



Pavillons et rue encombrées rue de la belle angevine

## Activités



Bâtiment neuf contemporain route d'Eve



Aménagement qualitatif rue Clément Ader



Activités en entrée Est de la zone (début rue Clément Ader)



Bâtiment du parc d'activités des Sablons

## Equipements

Un bon niveau  
d'équipements malgré  
une saturation des  
équipements scolaires



Halte garderie crèche



Lycée Charlotte Delbo



Gymnase Maurice Lerazier



Médiathèque Georges Sand

## Nature en ville // en hyper centre

---



Parcs et espaces naturels : Parc de la Corbie, Parc Patrick Le Dû, allée des sapins, esplanade du château



Espaces minéraux plantés et alignements d'arbres : Place des Prieurs, allée le long du cimetière, alignement rue Lavollée

## Nature en ville // dans les extensions et nouveaux quartiers

---



Accompagnement des cheminements doux



Espaces de jeux et aménagement des zones de gestion des eaux pluviales



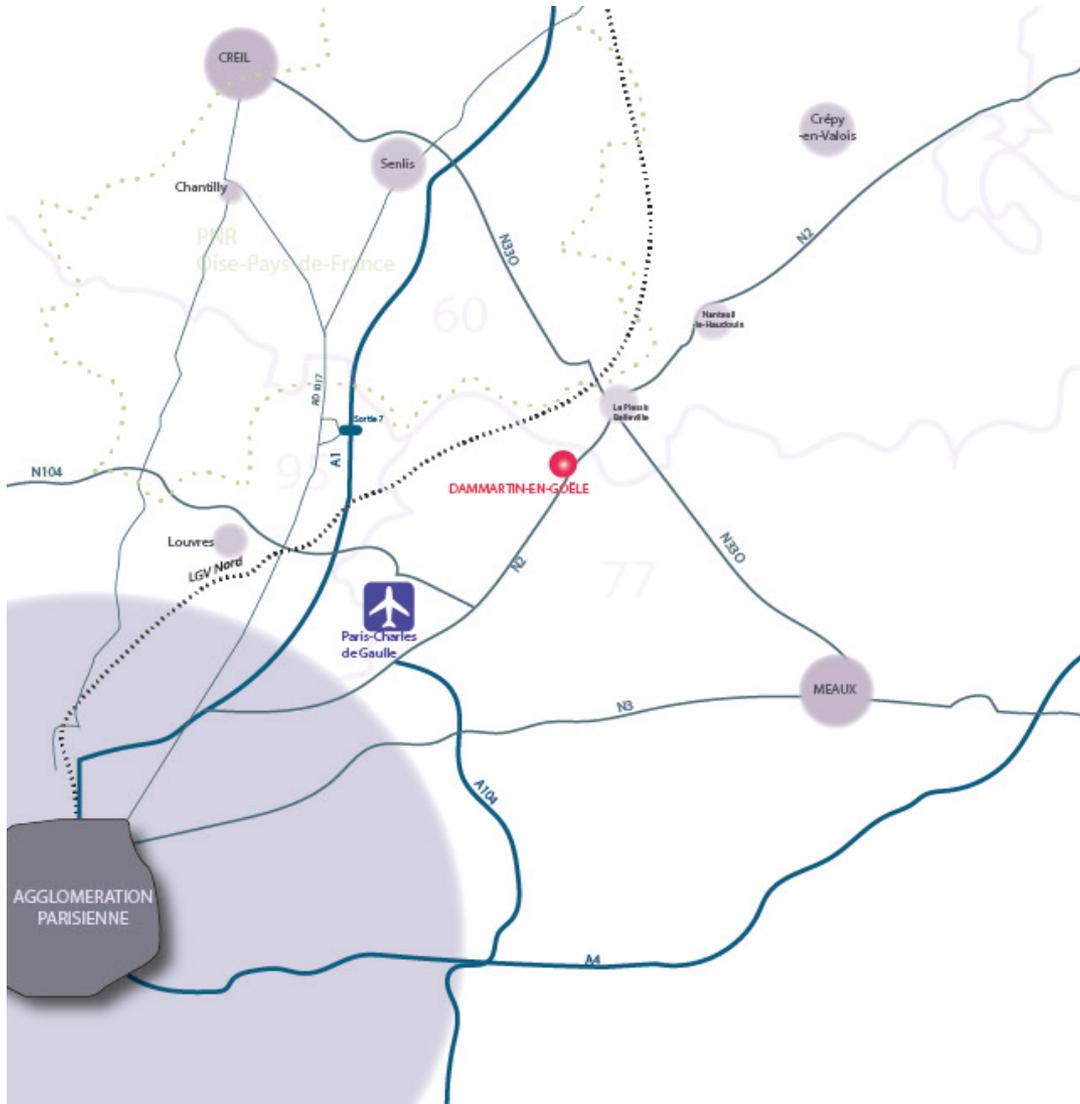
# Déplacements

Etat initial de l'environnement





# Réseau routier



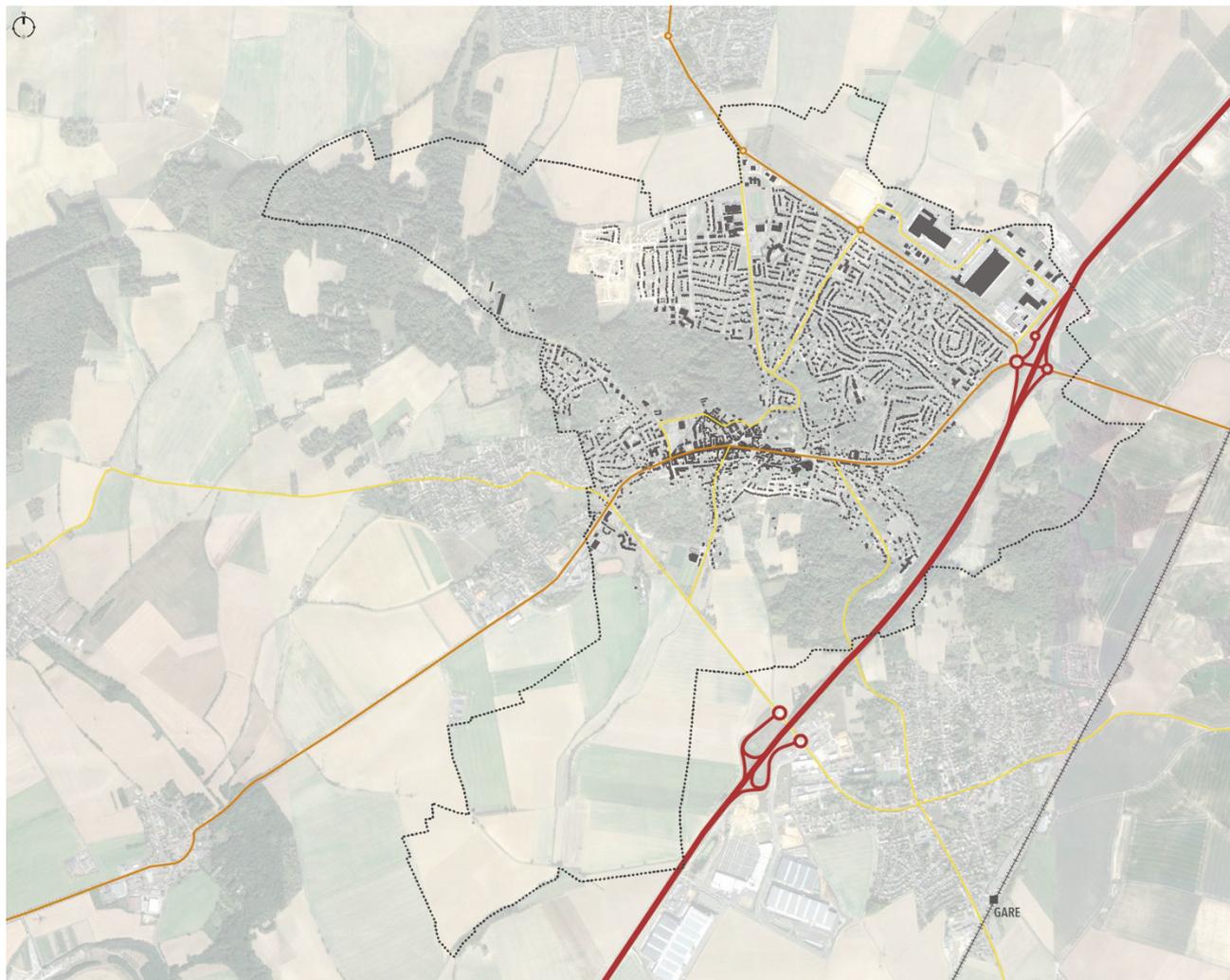
Accès principal par la  
RN2 à l'est

- A proximité immédiate :
- La RN330 au Nord,
  - la Francilienne au sud
  - l'A1 à l'ouest.





# Réseau routier



La commune est également desservie par un ensemble d'axes routiers secondaires

---

RD 401 (rue du Général de Gaulle) qui la relie au Sud Ouest vers le Mesnil-Amelot et Roissy et à l'Est vers Meaux . Elle passe par le centre-ville de Dammartin

---

RD 13 au nord qui rejoint Senlis.

---

RD 401 à l'Est qui relie Meaux

---

RD 404 au Sud vers St Mard et Claye-Souilly.

---

RD 26 E à l'Ouest qui rejoint Moussy le Vieux et Roissy



# Circulation dans la commune



Difficultés de circulation en centre ville

—

Les axes principaux sont bien marqués : avenue de l'Europe, rue d'Eve, avenue Général de Gaulle

—

Dès qu'on entre dans les axes de desserte, la lecture de l'espace est plus difficile, le repérage quasi-impossible dans les opérations urbaines

—

Beaucoup de voies en impasse ou manquant de transversalité



# Mobilités actives

La commune est traversée par le GR1 « Tour de l'Ile-de-France »

Un PR

Des chemins sont aussi inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de Seine et Marne



1. CR De Dammartin en Goële à ST Mard (918 m)
2. CR De Moussy à Othis dit de la Cavette (274 m)
3. CR N°19 de St Ladre à Dammartin ou De Moncrepin à Dammartin (2721 m)
4. CR N°23 Dit du Bois Tronzet (93 m)
5. PU Rue de la Justice (26 m)
6. PU Rue de la Libération (195 m)
7. PU Rue de la Saine Fontaine (89 m)
8. PU Rue des Oulches (48 m)
9. PU Ruelle des Filoirs (324 m)

Passage de l'Eurovéloroute n° 3 Trondheim - St Jacques de compostelle



# + Mobilités actives au sein de la commune

50

Des aménagements qui se déploient surtout dans les nouveaux quartiers

Un territoire étendu mais qui se parcourt finalement plus facilement à pieds qu'en voiture



Piste cyclable double sens dans les nouveaux quartiers



Escalier dans le centre ancien



Venelle piétonne dans une opération lotie



Venelle piétonne dans la zone d'activités



# Transports en commun



- **La commune est desservie par le réseau de bus « Courriers de l'Île-de-France » / Geolis, les bus de la Goële.**
  - 6 lignes desservent la commune
    - *Bus 701 – Moussy-le-Neuf / zone aéroportuaire*
    - *Bus 703 - Saint-Pathus / Dammartin-en-Goële*
    - *Bus 707 – Rouvres / Longperrier*
    - *Bus 708 – Othis / Saint-Mard*
    - *Bus 709 – Longperrier / Saint-Mard*
    - *Bus 711 – Dammartin / Meaux*
  
- **Pas de gare ferrée**
  - Gare de Dammartin-Juilly-St Mard à 3 km (accès en véhicule particulier ou le bus)
    - *Transilien ligne K*
    - *TER Picardie*
  - Gare RER les plus proches : Mitry-Claye et Roissy CDG (RER B)



# Risques & Nuisances

Etat initial de l'environnement





# Risques naturels

## Les arrêtés de catastrophe naturelle



### Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
77PREF19990201	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

### Inondations et coulées de boue : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
77PREF20210082	02/06/2021	02/06/2021	30/06/2021	02/07/2021
77PREF20010014	26/06/2001	27/06/2001	03/12/2001	19/12/2001
77PREF19970073	05/08/1997	06/08/1997	17/12/1997	30/12/1997
77PREF19880029	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
77PREF19830360	08/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983

### Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
77PREF19940044	01/10/1992	31/10/1993	27/05/1994	10/06/1994

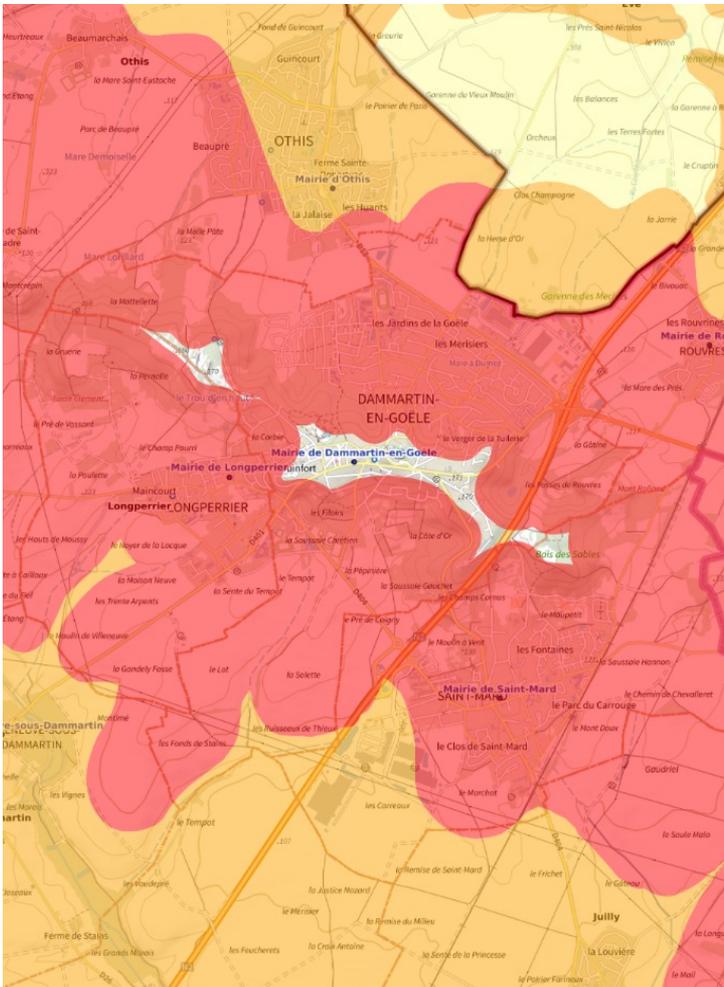
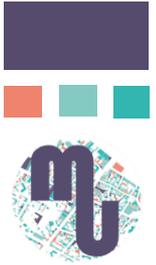
### Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
77PREF20210126	01/04/2020	30/09/2020	22/06/2021	09/07/2021
77PREF20190017	01/07/2018	30/09/2018	18/06/2019	17/07/2019
77PREF19970050	01/11/1993	31/12/1996	03/11/1997	16/11/1997



# Risques naturels

## Retrait-gonflement des argiles



Un aléa fort sur presque la totalité du territoire

Exception pour le centre de la commune, au sommet de la butte, qui semble avoir un aléa nul

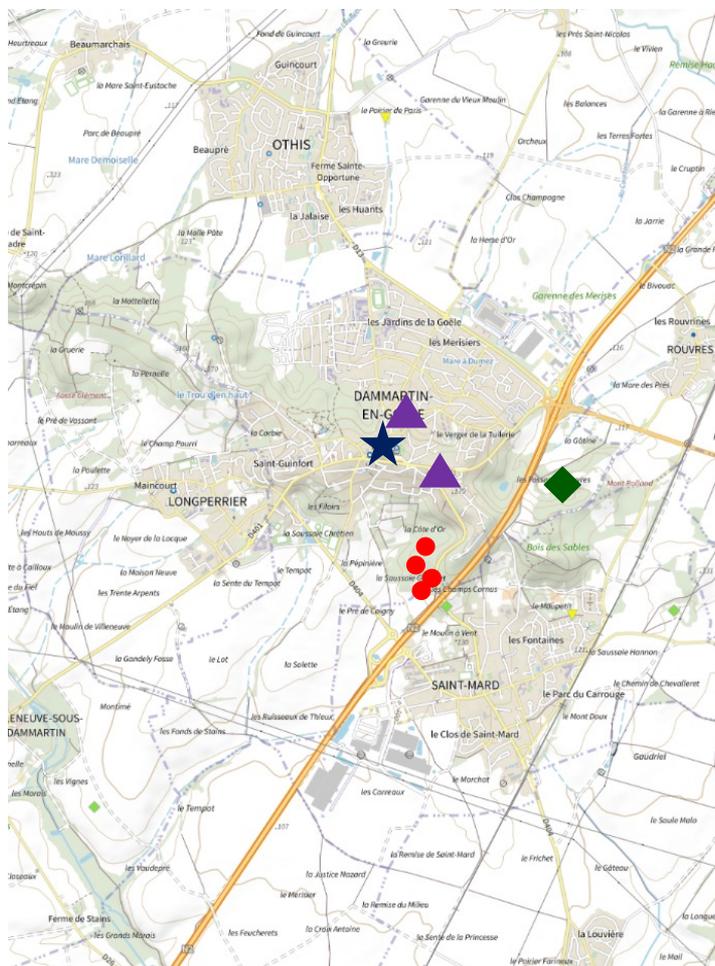




# Risques naturels



## Cavités souterraines et mouvements de terrain



### 6 cavités recensées

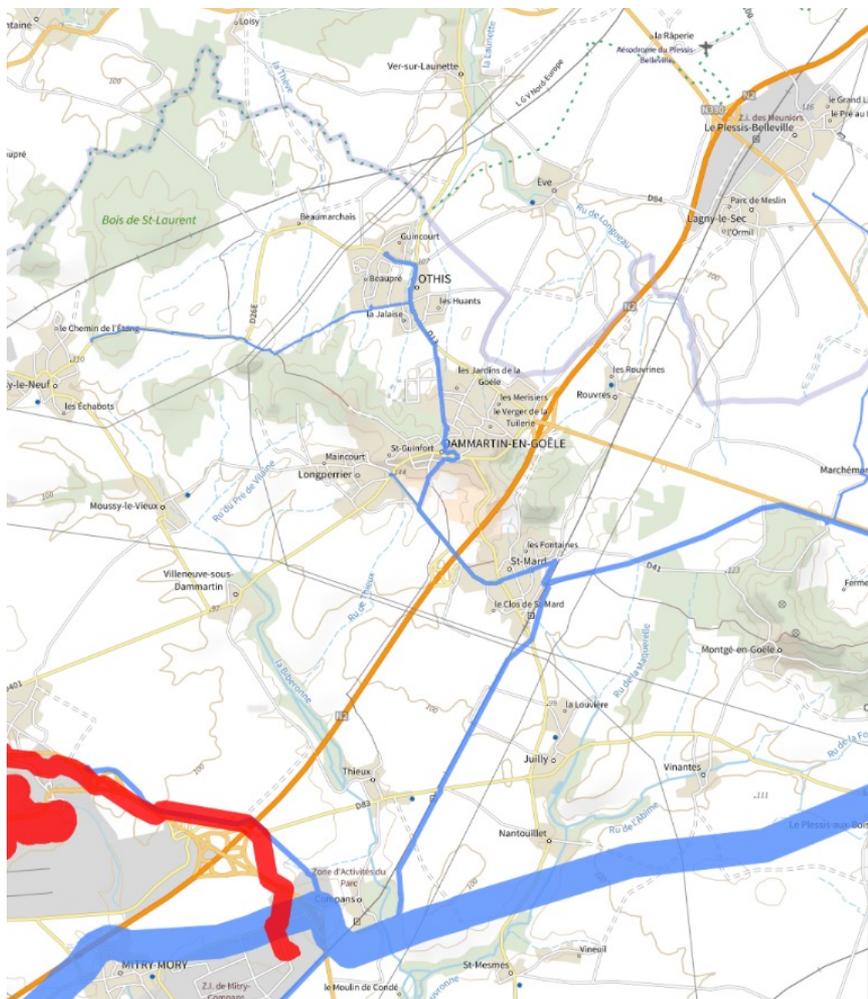
Identifiant	Nom		Type
<a href="#">IDFAA0050300</a>	Dammartin en Goele, souterrain	★	ouvrage civil
<a href="#">IDFAA0050313</a>	Dammartin en Goele, fontis n°1	●	indéterminé
<a href="#">IDFAA0050314</a>	Dammartin en Goele, fontis n°2	●	indéterminé
<a href="#">IDFAA0050315</a>	Dammartin en Goele, fontis n°3	●	indéterminé
<a href="#">IDFAA0050316</a>	Dammartin en Goele, fontis n°4	●	indéterminé
<a href="#">IDFAA0050320</a>	Dammartin-en-Goele, carrière Les Fosses Rouvres	◆	carrière

### 7 mouvements de terrain recensés

Identifiant	Nom	Type
<a href="#">67700129</a>		Glissement
<a href="#">67700143</a>		Effondrement / Affaissement
<a href="#">22300300</a>	ZAC BATIR	Glissement
<a href="#">67700050</a>	Avenue de l'Europe	Glissement
<a href="#">67700051</a>	Parc Patrick Le Du	Glissement
<a href="#">67700052</a>	Allée des Sapins	Effondrement / Affaissement
<a href="#">67700053</a>	Boulevard de la Gare	Effondrement / Affaissement

# + Risques technologiques

## Transport de matière dangereuse

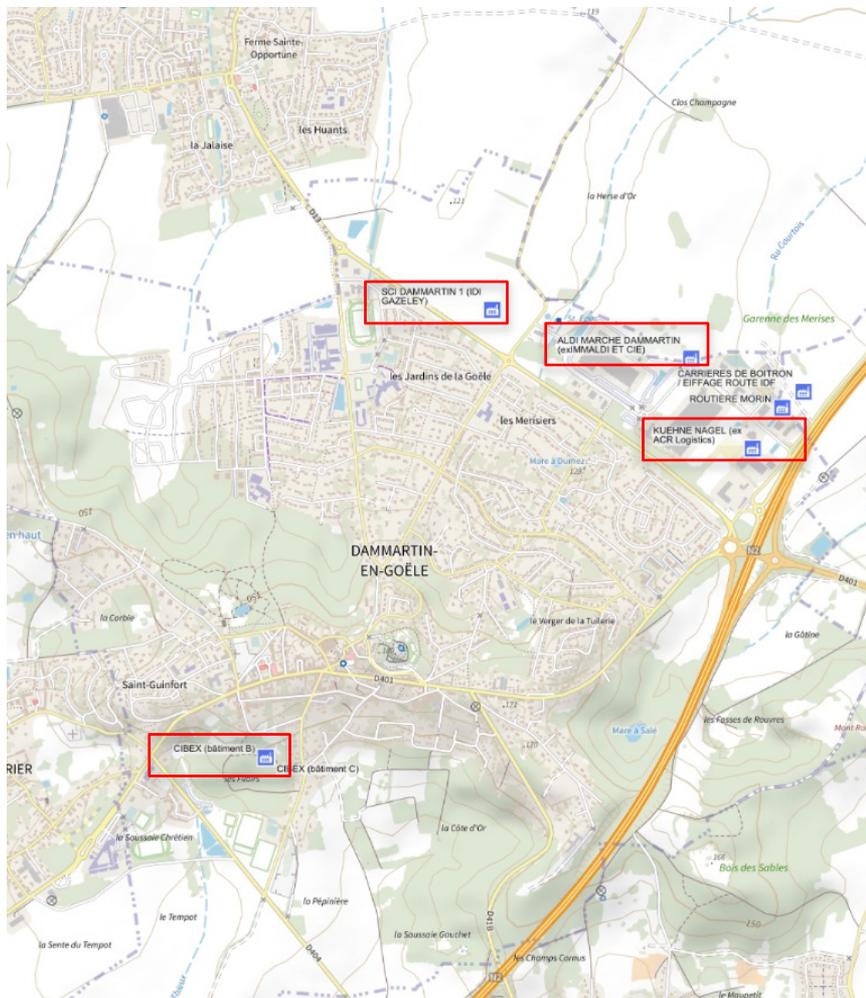


Canalisation de transport de gaz naturel

—

# + Risques technologiques

## Installations classées

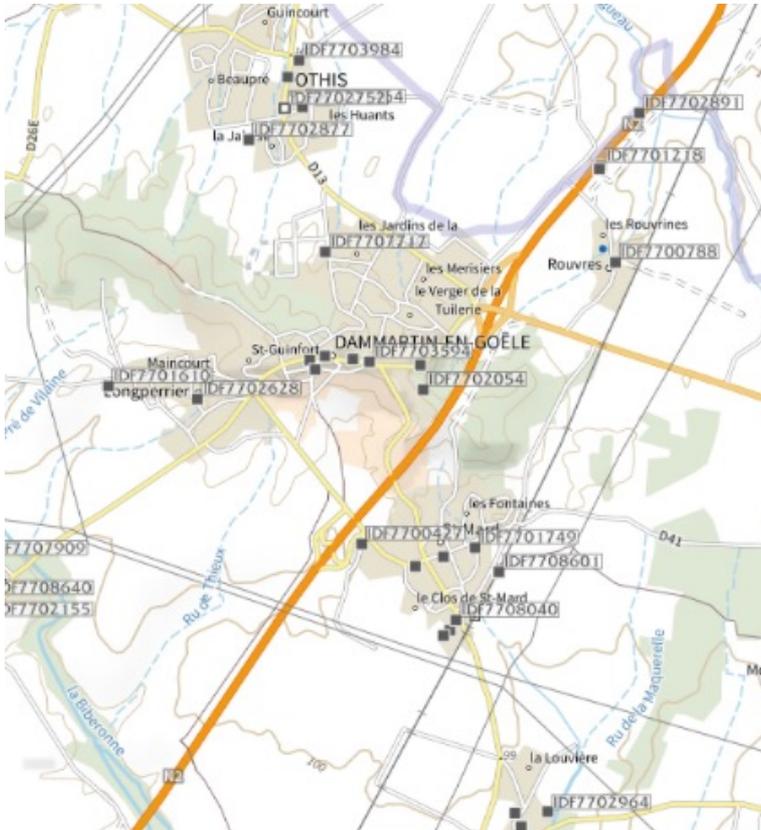
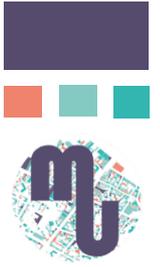


6 installations classées + 2 à proximité (Rouvres)

Nom de l'établissement (1)	Code postal	Commune	Régime en vigueur (2)	Statut SEVESO
<a href="#">ALDI MARCHE DAMMARTIN (exIMMALDI ET CIE)</a>	77230	DAMMARTIN-EN-GOELE	Enregistrement	Non Seveso
<a href="#">CIBEX (bâtiment B)</a>	77230	DAMMARTIN-EN-GOELE	Inconnu	Non Seveso
<a href="#">CIBEX (bâtiment C)</a>	77230	DAMMARTIN-EN-GOELE	Inconnu	Non Seveso
<a href="#">CIBEX (bâtiment D)</a>	77230	DAMMARTIN-EN-GOELE	Inconnu	Non Seveso
<a href="#">KUEHNE NAGEL (ex ACR Logistics)</a>	77230	DAMMARTIN-EN-GOELE	Enregistrement	Non Seveso
<a href="#">SCI DAMMARTIN 1 (IDI GAZELEY)</a>	77230	DAMMARTIN-EN-GOELE	Enregistrement	Non Seveso

# + Risques technologiques

## Sites & sols pollués



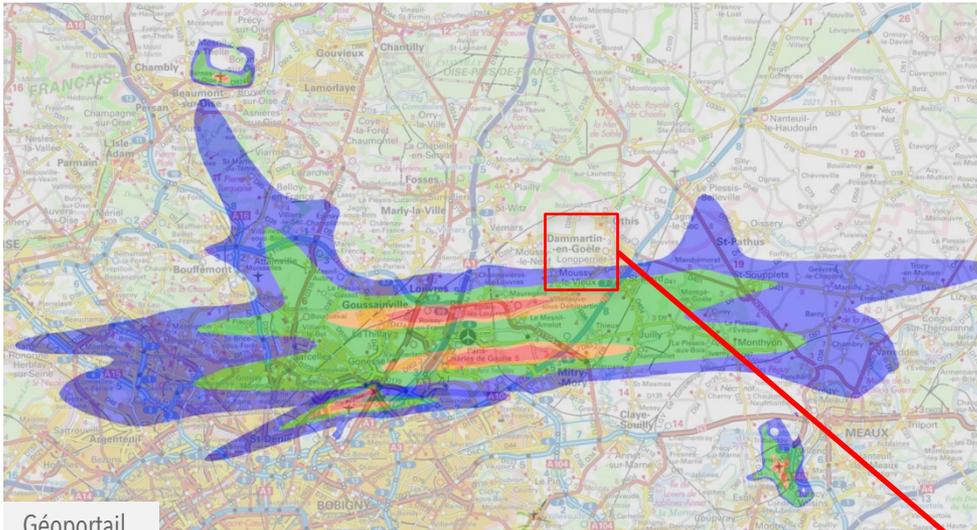
11 anciens sites industriels et activités de service (Inventaire BASIAS)

Pas de sols potentiellement pollués recensés (Inventaire BASOL)



# Nuisances sonores

PEB Paris – Charles de Gaulle (En vigueur depuis le 3 avril 2007)



Géoportail

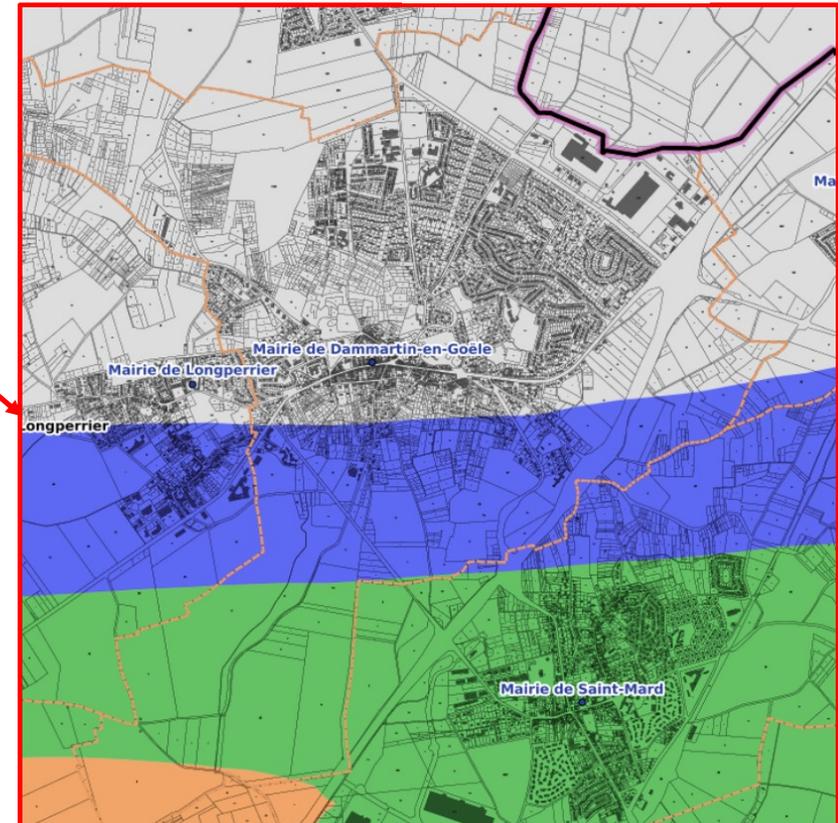
- **Zone A : zone de bruit fort**  
où  $L_{den} > 70$  ou  $IP > 96$
- **Zone B : zone de bruit fort**  
où  $L_{den} < 70$   
et dont la limite extérieure  
est comprise entre  $L_{den} 65$  et  $62$   
ou zone dont la valeur  $IP$   
est comprise entre  $96$  et  $89$
- **Zone C : zone de bruit modéré**  
comprise entre la limite  
extérieure de la zone B  
ou  $IP = 89$  et une limite  
comprise entre  $L_{den} 57$  et  $55$   
ou  $IP$  entre  $84$  et  $72$
- **Zone D : zone de bruit**  
comprise entre la limite  
extérieure de la zone C  
et la limite correspondant à  
 $L_{den} 50$

## En zone C :

Les constructions à usage d'habitation sont interdites sauf les constructions individuelles non groupées situées dans des secteurs déjà urbanisés et desservis par des équipements publics dès lors qu'elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants

## En zone D :

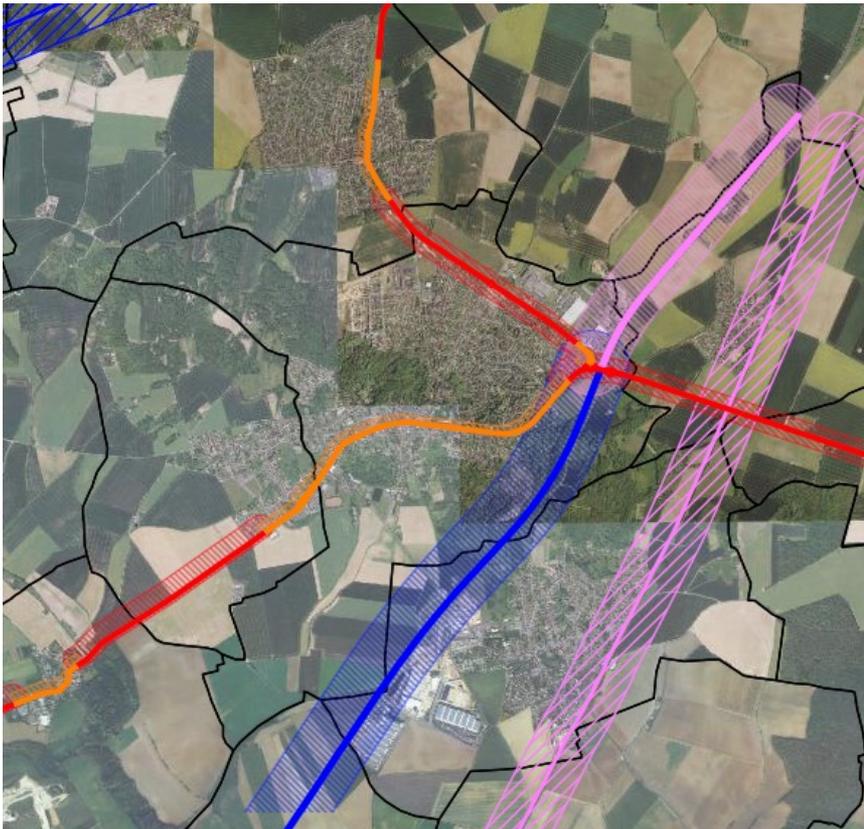
Pas de restrictions MAIS des normes d'isolation acoustique pour les bâtiments s'appliquent dans l'ensemble du PEB.





# Nuisances sonores

## Infrastructures de transport terrestre



N2 // catégorie 1 et 2

D13 et D401 (partie Est) // catégorie 3

RD 401/Avenue du Maréchal Leclerc (bourg) // catégorie 4

Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(6h-22h)$ en dB(A)	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(22h-6h)$ en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	<b>Catégorie 1</b>	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	<b>Catégorie 2</b>	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	<b>Catégorie 3</b>	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	<b>Catégorie 4</b>	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	<b>Catégorie 5</b>	10 m

- Classement sonore des voies routières
- Catégorie 1 (voies les plus bruyantes)
  - Catégorie 2
  - Catégorie 2 (projet)
  - Catégorie 3
  - Catégorie 3 (projet)
  - Catégorie 4
  - Catégorie 5 (voies les moins bruyantes)



# Ressources & Réseaux

Etat initial de l'environnement

- **La commune fait partie du périmètre du SAGE de la Nonette**
  
- **Eau potable**
  - Alimentation par captage situé à Eve
  - Gestion par le SMAEP
  - Réseau incendie ?
  
- **Assainissement**
  - Compétence CARPF
  - Zonage d'assainissement approuvé ?
  - Zonage pluvial ?
  
- **Gestion des déchets**
  
- **Présence de lignes Hautes Tension à l'extrême sud du territoire sans impact pour les zones urbaines**
  
- **Le Schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne (7 Mai 2014) indique la présence de gisements de silex et de chailles mais aussi de sablons.**
  - Des projets en ce sens ?
  
- **Déploiement de la fibre ?**





Merci de votre attention

